

DOCUMENT
À
CONSERVER



RISQUES MAJEURS

Comment s'en protéger ?

DICRIM

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

Édition 2026



SEYSSINET
PARISSET

ÉDITO



Si la peur n'exclue pas le danger, nous le savons, être lucides face aux risques, les comprendre et les appréhender avec sérénité permet d'anticiper et de protéger des vies.

Avec ce document communal, il ne s'agit pas d'inquiéter ou d'affoler les citoyens mais de les avertir et de les préparer à mieux répondre aux urgences.

Alors que le changement climatique s'accélère et que les risques technologiques sont une réalité quotidienne, nous avons la responsabilité d'installer et de faire vivre une vraie culture du risque. En famille, à l'école, dans nos entreprises, sur l'espace public, nous devons savoir quel comportement adopter en fonction du risque, où aller chercher l'information et comment être utile.

Pour cela, il nous faut former, dès le plus jeune âge, faire des exercices, adopter des automatismes et établir des liens de confiance. Quand la mer est calme, ce bagage collectif - qui n'a de sens que si on en partage la charge - peut paraître bien inutile et encombrant, mais il sera décisif si un jour la tempête éclate.

La Ville de Seyssinet-Pariset ne veut pas seulement faire de ce DICRIM le respect d'une obligation réglementaire, mais bien un document lisible et accessible au plus grand nombre, une étape de plus vers une culture partagée du risque, qui est une facette de l'éducation à la citoyenneté.

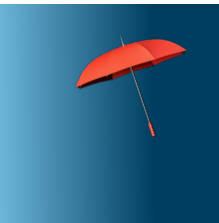
Guillaume Lissy,
Maire de Seyssinet-Pariset



SOMMAIRE

Pourquoi un DICRIM ?	3
Le Plan Communal de Sauvegarde.....	4
La gestion de crise.....	6
Risques majeurs à Seyssinet-Pariset	7
Comment serai-je prévenu ?	8
Inondation	9
Rupture de barrage	11
Atteinte au réseau d'eau potable.....	12
Feu de forêt	13
Climat et météo	15
Mouvement de terrain.....	17
Séisme.....	19
Transport de matières dangereuses.....	20
Installations industrielles classées	21
Risque sanitaire	22
Menace terroriste	23
Gaz naturel radon.....	24
Reconnaissance de catastrophe naturelle...	25
Les bons réflexes généraux.....	25
Pour en savoir +	26





POURQUOI UN DICRIM ?

Connaître les risques majeurs susceptibles de se produire à Seyssinet-Pariset, tel est l'objectif du Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) que vous tenez entre les mains et que nous vous invitons à conserver.

Ce document s'appuie en partie sur le Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) mis à jour par la Préfecture de l'Isère en 2020.

Que contient ce DICRIM ?

- > **Une présentation des risques majeurs présents sur la commune** : naturels, technologiques ou sociétaux.
- > **Des consignes claires et accessibles** pour se préparer et réagir en cas d'événement majeur.
- > **Les dispositifs d'alerte** mis en place sur le territoire et l'organisation des secours.
- > **Des contacts utiles** en cas d'urgence.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

On appelle « risque majeur » un risque susceptible d'entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.

- > **sa gravité**, importante en termes de victimes ou de dommages matériels
- > **sa fréquence**, faible, au point d'être tenté de ne pas se préparer à son éventualité.

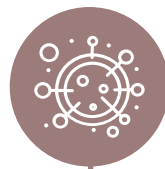
La Ville de Seyssinet-Pariset est exposée à une dizaine de types de risques majeurs, classifiés ainsi :



Risques naturels liés à des phénomènes géologiques ou météorologiques :
inondation, crue torrentielle, mouvement et/ou glissement de terrain, feu de forêt, séisme, vent violent, canicule, etc.



Risques industriels ou technologiques :
rupture de grand barrage, accidents liés au transport de matières dangereuses et aux industries classées à risques.



Risques sociétaux :
pandémie, terrorisme, etc.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



> La commune s'organise

Face à ces risques, la Ville de Seyssinet-Pariset a rédigé un Plan communal de sauvegarde (PCS), qui recense précisément les phénomènes, les enjeux et surtout les moyens et l'organisation à mettre en œuvre au niveau communal pour répondre au mieux aux risques encourus sur le territoire.

Le PCS vise notamment à définir les moyens d'alerte, d'information et de soutien des populations comme les capacités d'hébergement de la commune. Quand l'ampleur de l'évènement dépasse les capacités de la ville, la Préfecture et la Métropole sont sollicitées.

En cas de crise, un Poste de Commandement Communal (PCC) est activé par la mairie afin de coordonner les actions des services opérationnels sur le terrain et de répondre aux besoins et attentes de la population.

Les risques naturels présents sur la commune (mouvements de terrain, chutes de blocs, inondations, vents violents, avalanches...) sont identifiés à partir de données historiques et d'études techniques réalisées par les services de l'État.

Toutefois, le changement climatique peut modifier ces risques.

L'augmentation des températures, l'évolution des précipitations et la diminution de l'enneigement peuvent entraîner :

- > une augmentation de la fréquence de certains phénomènes (sécheresse, feux de forêt, éboulements, chutes de pierres...);
- > une intensité plus forte des événements extrêmes (pluies intenses, crues rapides, glissements de terrain...);
- > une extension possible des zones exposées, y compris en dehors des secteurs historiquement concernés.

Ainsi, des événements plus rares ou inhabituels peuvent survenir, même dans des zones non classées aujourd'hui comme à risque.



Il est donc essentiel que chacun reste attentif aux alertes météorologiques, aux informations communales et adopte les bons réflexes de sécurité, quelles que soient les conditions habituelles.

1 ÉVÈNEMENT



2 INFORMATION émanant...



...des systèmes
de vigilance



...des autorités



...des services
ou d'un témoin

3 ÉVALUATION de la situation



Maire ou élu d'astreinte

La situation peut-elle entraîner
des risques pour la population ?



NON



OUI

4 ACTIVATION du PCS

ACTIVATION DU PCS

ALERTE



de la population



de l'équipe
communale et des
personnes ressources

LA GESTION DE CRISE : QUI FAIT QUOI ?

1

ÉVÈNEMENT



2

TÉMOIN

Il appelle les secours (112)
et dit qui il est, où il est,
ce qui se passe et ce qu'il a fait.

3

SECOURS

Les secours arrivent sur place
et assurent la sécurité
des personnes.

4

LES AUTORITÉS



Le maire déclenche le Plan communal de sauvegarde (PCS)
pour informer et aider la population selon le risque : évacuation, ravitaillement, hébergement... Il dirige les opérations de secours.



La Métropole garantit la continuité de ses services essentiels
(voirie, eau, déchets...) et assure la coordination des moyens entre les collectivités grâce au Plan intercommunal de sauvegarde (PICS).



En cas d'événement majeur touchant plusieurs communes,
le Préfet prend la direction des secours et active le plan ORSEC
(Organisation de la réponse de sécurité civile).

5

LE TERRITOIRE S'ORGANISE



Les médias publics (radios, réseaux) diffusent les consignes de sécurité.



Les écoles et les crèches mettent en place le Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)
pour protéger élèves et personnels en attendant les secours.



La population applique les consignes de sécurité.
À domicile, les familles peuvent préparer leur Plan familial de mise en sûreté (PFMS).



Les entreprises et commerces assurent la sécurité de leurs publics et des salariés,
grâce notamment au Plan d'organisation de mise en sûreté des établissements (POMSE).

TOUS PRÉPARÉS FACE AUX RISQUES

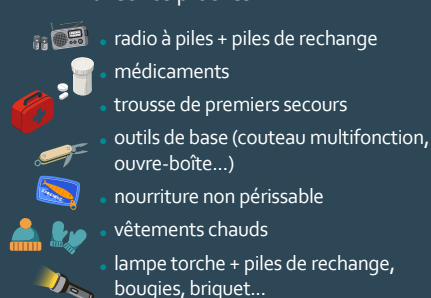
Je m'informe

- > sur internet : www.georisques.gouv.fr
- > auprès de votre mairie : Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)
- > auprès de votre Préfecture : Dossier départemental des risques majeurs (DDRM)
- > sur les sites et réseaux sociaux des services de l'État

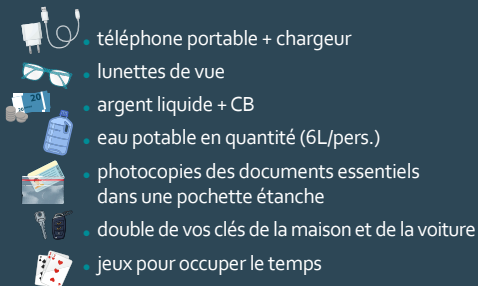


Je me prépare

- > préparez un kit d'urgence contenant de quoi vivre pendant 3 jours
- > placez-le dans un endroit facile d'accès et partagez sa localisation avec vos proches



- radio à piles + piles de rechange
- médicaments
- trousse de premiers secours
- outils de base (couteau multifonction, ouvre-boîte...)
- nourriture non périssable
- vêtements chauds
- lampe torche + piles de rechange, bougies, briquet...



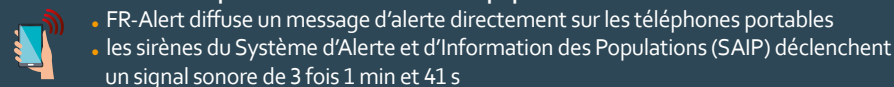
- téléphone portable + chargeur
- lunettes de vue
- argent liquide + CB
- eau potable en quantité (6L/pers.)
- photocopies des documents essentiels dans une pochette étanche
- double de vos clés de la maison et de la voiture
- jeux pour occuper le temps

J'agis

- > pendant la crise, je surveille l'évolution des vigilances :

- <https://vigilance.meteofrance.fr>
- <https://www.vigicrues.gouv.fr>

- > les autorités peuvent activer l'alerte des populations :



- FR-Alert diffuse un message d'alerte directement sur les téléphones portables
- les sirènes du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) déclenchent un signal sonore de 3 fois 1 min et 41 s

Éviter de téléphoner, rester à l'abri et à l'écoute !

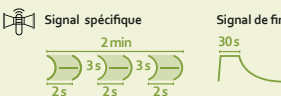
- > les médias publics et les réseaux sociaux des services de l'État, Radio France et France Télévision seront les relais des autorités.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES MAJEURS PRÉSENTS À SEYSSINET-PARISSET ?

	RISQUES	NIVEAUX DE RISQUE POUR LA VILLE	DÉTAILS DU RISQUE
	INONDATION	● ● ●	> Rupture de digue du Drac > Inondation par remontée de nappes > Ruissellement et crues torrentielles : ruisseaux des Arcelles et du Bouteillard
	RUPTURE DE BARRAGE	● ● ●	> 6 barrages : Chambon, Grandmaison, Avignonnet-Monteynard, Verney Notre-Dame-de-Commiers et Sautet
	FEUX DE FORÊT	● ● ●	> 62 % du territoire de la commune sont boisés, soit 671 ha sur 1 076 ha
	CLIMAT ET MÉTÉO	● ●	> Avalanches : couloir des Trois pucelles avec un aléa moyen > Multiplicité des canicules, orages, vent violent, etc.
	MOUVEMENT DE TERRAIN	● ● ●	> Gonflement des argiles > Glissement de terrain > Chutes de pierres (barres rocheuses à l'Ouest) > Effondrement : lieu-dit « Trou Poussebou »
	SÉISME	● ●	> Niveau 4 sur 5 sur toute la commune
	TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	● ● ●	> Transport par canalisation : hydrocarbure liquide, gaz, éthylène et saumure = boulevard des frères Desaire, avenue Victor Hugo et digue > Transport routier
	INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES	● ● ●	> Plateforme chimique Sud Grenoblois Classement SEVESO > Périmètre sécurité : sud de la commune (jusqu'au Pont de Catane/ Avenue de l'Europe)
	GAZ NATUREL RADON	●	> Zone 2 (sur 3) sur la commune > Gaz naturel radioactif, inodore et incolore qui peut s'accumuler dans l'air intérieur des bâtiments

● ● ● Risque fort ● ● Risque moyen ● Risque faible

COMMENT SERAI-JE PRÉVENU ?

COMMENT ?	QUI ?	QUOI ?	
Site internet de la ville seyssinet-pariset.fr	Ville	> Messages d'alerte	 
Réseaux sociaux Facebook : Ville de Seyssinet-Pariset Instagram : seyssinet_pariset	Ville	> Messages d'alerte	 
FR-Alert (envoi de notifications aux portables 2G à 5G)	État	> Envoi, via la Préfecture, d'une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux. <i>La réception de cette notification ne nécessite aucune installation préalable sur votre téléphone.</i>	 
Médias	État	> Fréquence de Ici Isère (ex France Bleu) à Seyssinet-Pariset = fréquence 102.8 FM	 
Porte à porte, personnel communal sur le terrain, consignes par mégaphone	Ville	> En anticipation, si la situation le permet, la Ville peut déployer des moyens humains pour informer les habitants du risque et des consignes de mise à l'abri.	
Système d'alerte et d'information aux populations (SAIP)	État	> Il existe une sirène pour alerter les populations en cas de danger immédiat. Elle est située sur le réservoir chemin des Vouillants. Les essais ont lieu le premier mercredi de chaque mois, à midi.	  Pour écouter ce signal
Corne de brume rupture de barrages	EDF	> EDF teste les sirènes les premiers mercredis des mois de mars, juin, septembre et décembre à 12h15.	  Pour écouter ce signal



INONDATION

La commune de Seyssinet-Pariset est exposée à 4 types d'inondation :

Rupture de digue

Soumises à une érosion interne, les digues du Drac sont étroitement surveillées et régulièrement renforcées.

Remontée de nappes

Phénomène lent qui se produit lorsque le niveau de la nappe phréatique monte suffisamment pour inonder des caves, sous-sol, ouvrages souterrains ou lorsque parfois la nappe déborde en inondant des surfaces au-dessus du terrain naturel. Les remontées de nappes peuvent endommager le bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs.

Ruissellement sur le versant

C'est l'écoulement d'eau à la surface du sol. Ce phénomène se produit quand l'intensité des précipitations dépasse la capacité d'infiltration du sol et des réseaux.

Crues torrentielles

Phénomène rapide, qu'il est difficile d'anticiper. Il se traduit par des flots de matériaux et d'eau très rapides et destructeurs. Cet aléa se produit lors d'importantes précipitations localisées.



Ces risques concernent le Drac, les ruisseaux des Arcelles et du Bouteillard.



À savoir !

- > L'entretien des cours d'eau est à la charge des propriétaires.
 - > Si un cours d'eau traverse votre propriété, son lit vous appartient. S'il est en limite de propriété, son lit vous appartient à moitié.
 - > Les propriétaires riverains ont le devoir d'entretenir le lit et les berges d'un cours d'eau.
- + d'infos : www.grenoblealpesmetropole.fr

Ce que font la mairie et autres institutions ?

Les digues présentes sur les berges du Drac sont conçues pour protéger des crues courantes. Elles ont été réhabilitées en 2007 au niveau du pont de Catane et sont régulièrement entretenues par le SYMBHI (Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère).

D'importants travaux sont prévus à partir de 2027 pour renforcer le niveau de robustesse du système d'indigement.

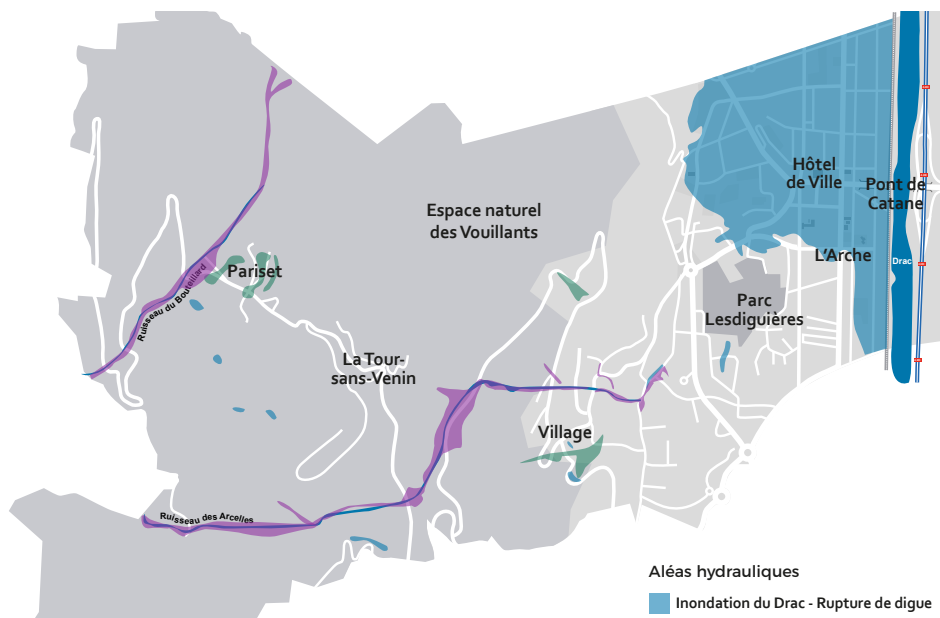
En cas de pluie abondante, la commune assure une surveillance des cours d'eau.



RESTEZ INFORMÉ !

Tenez-vous informé sur les risques de crues : www.vigicrues.gouv.fr

Les risques près de chez vous ?
www.georisques.gouv.fr



Les bons réflexes

Avant



- > Identifiez au préalable un lieu à proximité pour se réfugier et préparer un kit d'urgence pour 72h



- > Si vous êtes propriétaire, entretenez régulièrement les berges du cours d'eau et enlevez les branches mortes

Pendant



- > Restez à l'écoute des consignes, par radio Ici Isère (ex France Bleu Isère) et sur www.vigicrues.fr



- > Fermez les portes et les fenêtres



- > Réfugiez-vous dans un point haut (étage, colline)



- > Surélevez les objets électriques et le mobilier de valeur



- > N'allumez pas le gaz et coupez l'électricité



- > Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



- > Ne descendez pas dans les caves et parkings souterrains



- > Ne prenez pas votre véhicule, ni l'ascenseur



- > N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge

Après



- > Aérez en ouvrant les fenêtres



- > Chauffez les locaux dès que possible



- > Ne consommez l'eau du robinet que lorsque les autorités ont confirmé sa potabilité



RUPTURE DE BARRAGE

6 barrages peuvent constituer un risque sur la commune en cas de rupture. Cette rupture occasionnerait des hausses du niveau du Drac pouvant aller jusqu'à 12 mètres, dans des délais allant de 30 minutes à 3h30 après l'évènement, ou des inondations par remontées de vague de submersion depuis l'Isère.

NOM DU BARRAGE	TEMPS D'ARRIVÉE DE LA VAGUE	HAUTEUR MAX DE LA VAGUE DE SUBMERSION
Monteynard	30 min	12 m
Grand Maison	2 h	6 m
Sautet	2 h	10 m
Notre-Dame-de-Commiers	2 h30	6 m
Le Verney	3 h	7 m
Chambon	3 h30	6 m

Les bons réflexes

Avant



> Identifiez les zones de repli près de chez vous et l'itinéraire le plus sûr pour le rejoindre à pied

Pendant



> Rejoignez à pied, le plus rapidement possible, les zones de repli



> Restez à l'écoute des consignes, par radio Ici Isère (ex France Bleu Isère) et sur www.vigicrues.fr



> Ne prenez pas votre véhicule pour vous rendre au point le plus haut



> Ne revenez pas sur vos pas



> Ne descendez pas dans les caves et parkings souterrains



> N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge



> Ne téléphonez qu'en cas d'urgence

+ À savoir !

> Les barrages sont soumis à une surveillance d'EDF et des autorités.



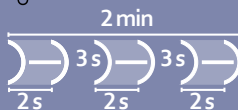
MOYENS D'ALERTE

Il existe une sirène spécifique à la rupture de barrage :



Signal spécifique

Signal de fin



Après



> N'entrez pas dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités



> Ne rallumez pas l'électricité si votre logement a été inondé



ATTEINTE AU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Seyssinet-Pariset dispose d'une eau d'une qualité exceptionnelle, venant de deux captages : une partie des habitations de Seyssinet-Pariset est alimentée par le captage des Arcelles, l'autre par les captages de la nappe alluviale du Drac.

Dans certaines situations exceptionnelles, l'eau du robinet pourrait venir à manquer ou ne plus être potable.

Quand la quantité d'eau diminue

Une forte baisse du volume d'eau disponible peut survenir à cause de :

- > **casses de canalisations**
- > **panne électrique** qui bloque le fonctionnement des stations de pompage
- > **périodes de sécheresse**, notamment sur la ressource des Arcelles

En cas d'incident ou de dégradation du réseau, plusieurs solutions peuvent être mises en place par la collectivité :

- > interconnecter plusieurs réseaux pour assurer la continuité du service
- > traiter des eaux de moindre qualité si nécessaire
- > distribuer de l'eau de secours (bouteilles, citernes, etc.)

Quand la qualité de l'eau est altérée

L'eau peut aussi être temporairement impropre à la consommation, par exemple à la suite d'une pollution accidentelle ou d'un problème dans le système de traitement.

Une rupture du service de l'eau peut donc avoir de graves conséquences, notamment :

- > **pour la santé** (risques de déshydratation, surtout chez les personnes âgées ou malades),
- > **pour les activités économiques et les services publics,**
- > **pour la sécurité**



À savoir !

La Métropole de Grenoble gère tout le cycle de l'eau : captage, traitement, stockage, transport et distribution.

La qualité est contrôlée en continu, du captage jusqu'au robinet.



FEU DE FORÊT

Avec les sécheresses de plus en plus présentes dues au changement climatique, les feux de forêt se déclarent et se propagent de plus en plus facilement.



9 départs de feux sur 10

sont d'origine humaine !

(barbecue mal éteint, mégot, feu d'artifice...)



La Ville de Seyssinet-Pariset est classée en massif forestier à risque d'incendie. La zone concernée occupe 62 % du territoire de la commune, soit 671 ha sur 1 076 ha.

La bonne idée

Tous les Seyssinettois majeurs peuvent emprunter gratuitement un broyeur de végétaux pour quelques jours.

Une solution pratique pour réduire les déchets verts et entretenir son terrain.

Renseignements en mairie

Indemnisation

Contrairement à d'autres risques naturels, les préjudices causés par les feux de forêt ne sont pas garantis « catastrophes naturelles » mais figurent parmi les risques assurables.

Ce que font la mairie et les autres institutions ?

La mairie contrôle le respect des OLD (Obligations légales de débroussaillage), entretient les pistes DFCI (Défense de la forêt contre les incendies), collabore avec le SDIS (pompiers départementaux), la DDT (Direction départementale des territoires) et l'ONF (Office national des forêts), et assure une veille « risque d'incendie » en période de canicule.



À savoir !

Le débroussaillage : un geste essentiel contre les incendies

Le débroussaillage est une mesure de prévention indispensable pour limiter la propagation des incendies et protéger les habitations.

Les propriétaires situés à proximité de zones boisées ou forestières sont soumis à l'**Obligation légale de débroussaillage (OLD)**. Celle-ci impose de débroussailler et d'entretenir un périmètre de **50 m mètres autour de chaque habitation**.

Débroussailler ne signifie pas supprimer toute la végétation, mais **réduire la quantité de combustible** (herbes, broussailles, branchages) afin de ralentir le feu et d'en limiter l'intensité.

Un terrain correctement débroussaillé permet également aux **services d'incendie et de secours** d'intervenir plus efficacement pour défendre les habitations.

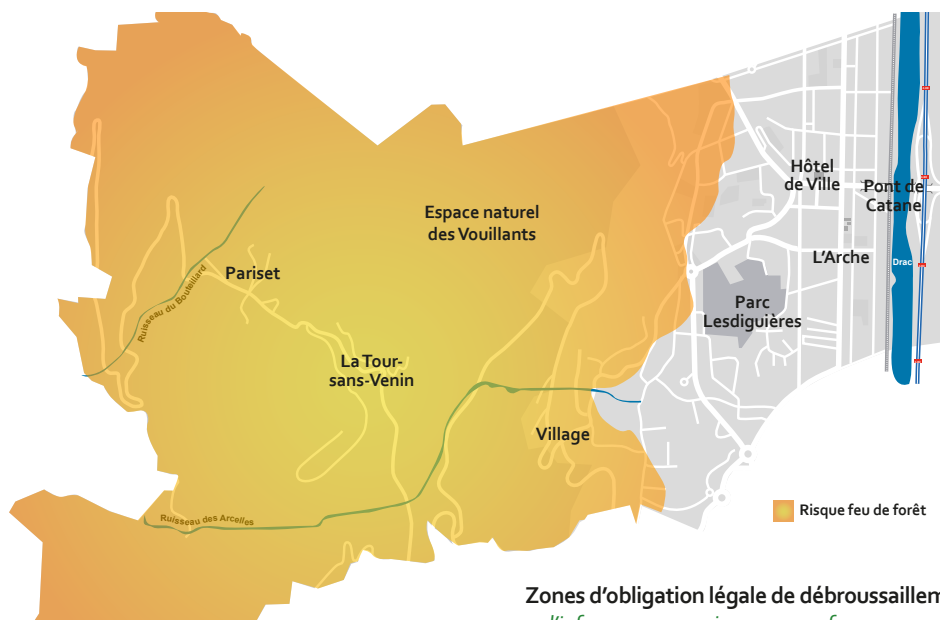
Période recommandée de débroussaillage : automne ou hiver.

Un guide concernant cette réglementation est disponible en mairie ou sur le site isere.gouv.fr



RESTEZ INFORMÉ !

Tenez-vous informé grâce à la carte quotidienne de l'aléa incendie de forêt et de végétation sur isere.gouv.fr et les autres cartes de vigilance sur meteofrance.com



Zones d'obligation légale de débroussaillage
+ d'infos : www.georisques.gouv.fr

Les bons réflexes

Avant



> Vérifiez si votre habitation est soumise à l'Obligation de débroussaillage (OLD) et mettez-la en œuvre



> Ne jetez pas vos mégots de cigarette par terre



> Aucune source de flamme à l'intérieur et à moins de 200 m des espaces sensibles (bois, forêts, ...)

Pendant

Si vous êtes témoin d'un départ de feu, appelez immédiatement les pompiers (112 ou 18).

À l'intérieur



> Ouvrez le portail de l'habitation pour faciliter le passage des secours



> Arrosez les abords de l'habitation



> Fermez les volets, les fenêtres et les portes puis calfeutrez toutes les issues avec des linges mouillés



> Couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide



> N'allumez pas le gaz et coupez l'électricité



> N'évacuez que sur ordre des autorités

À l'extérieur



> Éloignez-vous de la fumée et respirez à travers un linge mouillé



> Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



> Ne revenez pas sur vos pas



> N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge

Après

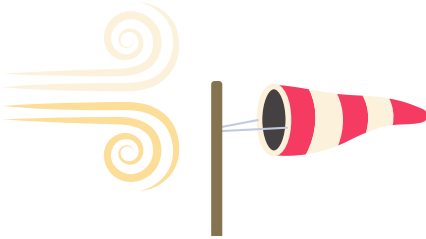


> Vérifiez votre habitation et éteignez les feux résiduels sans prendre de risque



CLIMAT ET MÉTÉO

La commune peut être exposée à différents phénomènes atmosphériques et climatiques : pluies intenses pouvant provoquer des ruissellements ou des inondations, chutes de neige et d'épisodes de verglas rendant les déplacements difficiles, vents et orages violents susceptibles de causer des dégâts matériels, ainsi que des périodes de canicule présentant des risques pour la santé des personnes les plus vulnérables. Ces événements, parfois brutaux, peuvent perturber la vie quotidienne.



RESTEZ INFORMÉ !

Informations via www.meteofrance.com et la radio Ici Isère.

Consignes de prévention canicule sur solidarites-sante.gouv.fr

Niveau de sécheresse et restrictions : www.vigieau.gouv.fr

Ce que fait la mairie ?

Bien qu'une tempête ne puisse être empêchée, les autorités mettent en œuvre plusieurs mesures afin d'en limiter les impacts. Celles-ci reposent notamment sur la diffusion d'informations auprès du public via la télévision, les radios locales et la presse, à travers les cartes de vigilance publiées deux fois par jour par Météo-France, complétées par des bulletins de suivi régionaux dès le déclenchement d'une vigilance orange ou rouge.

Par ailleurs, des dispositifs opérationnels peuvent être activés, tels que le Plan communal de sauvegarde (PCS), voire le plan ORSEC si la situation l'exige, ainsi que des plans d'évacuation ou d'hébergement destinés à reloger temporairement les populations dont les logements sont détruits ou devenus inhabitables.

> **Le CCAS de Seyssinet-Pariset met en place un dispositif de soutien** à destination des personnes les plus fragiles en période de canicule. Les personnes âgées ou isolées qui le souhaitent sont invitées à contacter le service Prévention Santé Séniors.
Contact : 04 38 12 38 62

> **Une salle climatisée** est mise à disposition à l'Espace Gisèle Pérez, 84 rue de l'industrie.

> **Le plan de viabilité hivernale**, mis en œuvre par les services municipaux et la Métropole, prévoit en priorité le déneigement des grands axes routiers et des accès aux principaux établissements publics.

> **Des manifestations peuvent être annulées et certains espaces publics interdits** en fonction de la météo.

MESURES DE PRÉVENTION ET D'ALERTE

Météo France est chargée de surveiller 24h/24 l'atmosphère, l'océan superficiel et le manteau neigeux, d'en prévoir les évolutions et de fournir les informations correspondantes aux services chargés de la sécurité civile.

Un dispositif d'information est mis en place :

> Le site internet Météo France : www.meteofrance.fr

Accessible à tous les publics intéressés, il propose une carte de vigilance valable 24 heures, qui indique 4 niveaux de vigilance grâce à un code couleur :

NIVEAU 1 - VERT

Pas de vigilance particulière

NIVEAU 2 - JAUNE

Phénomènes habituels mais occasionnellement dangereux

NIVEAU 3 - ORANGE

Être très vigilant, évènement météorologique dangereux

NIVEAU 4 - ROUGE

Vigilance absolue, évènement exceptionnel

Les cartes de vigilance météo sont réactualisées au moins 2 fois par jour (6h et 16h) et à tout moment si un changement notable intervient.

> Activation 24h/24 d'un répondeur d'information météorologique possible (payant) au 08 99 71 02 38 ou 3250 (ensemble des prévisions météo).

Les bons réflexes

Les bons réflexes en période de canicule



> Inscrivez-vous sur le registre des personnes vulnérables auprès du CCAS



> Restez à votre domicile, fermez les fenêtres et volets la journée, évitez de vous déplacer aux heures les plus chaudes



> Buvez environ 1,5 L d'eau par jour, mouillez votre peau et ventilez-vous

Les bons réflexes en cas de sécheresse



> Ayez une gestion raisonnée de l'eau en amont des arrêtés de sécheresse



> Respectez les arrêtés préfectoraux et/ou communaux limitant l'usage de l'eau ou en lien avec le risque d'incendie de végétation

Les bons réflexes en cas de vent violent ou chute de neige importante



> Mettez-vous à l'abri



> Fermez les portes, les volets et les fenêtres



> Restez à l'écoute des consignes, par radio Ici Isère (ex France Bleu Isère)



> Retirez la neige devant votre domicile



> Rangez les objets susceptibles de s'envoler



> Limitez vos déplacements



MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement progressif ou brutal du sol ou du sous-sol. Il peut être d'origine naturelle (érosion, pesanteur, séisme, importantes précipitations ou variations rapides des températures...) ou humaine (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement...).

La Ville de Seyssinet-Pariset compte 5 types possibles de mouvements de terrains :

Glissement de terrain

C'est le déplacement d'une masse de terre sur une surface en pente. Ce phénomène est lent mais peut représenter un danger lors d'accélération brutales et impacter des constructions.

Chutes de blocs

Ce sont des chutes d'éléments rocheux de taille variable, de manière isolée ou groupée. Ce phénomène est difficile à anticiper, donc très dangereux.

Suffosion

C'est l'érosion interne d'un sol due à l'entraînement de ses particules fines par l'eau, pouvant provoquer sa déstabilisation.

Effondrement

À Seyssinet-Pariset, des effondrements localisés sont possibles, **comme au lieu-dit « Trou de Poussebou »**.

Retrait-Gonflement des argiles

Les sols gonflent en présence d'eau et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration).



À savoir !

Dans l'agglomération grenobloise, le changement climatique n'est pas qu'un sujet météo : **les changements de températures fragilisent les versants et augmentent les chutes de blocs** suite à un feu de forêt, un risque qui touche une grande partie des zones pentues de Seyssinet-Pariset et qui va augmenter dans les années à venir.

Ce que fait la mairie ?

Une attention très stricte est portée sur la constructibilité des terrains en bordure des zones à risque.

Des capteurs de mouvements sont installés au besoin quand des mouvements de blocs sont observés, **comme sur la paroi des Perrières par exemple**.

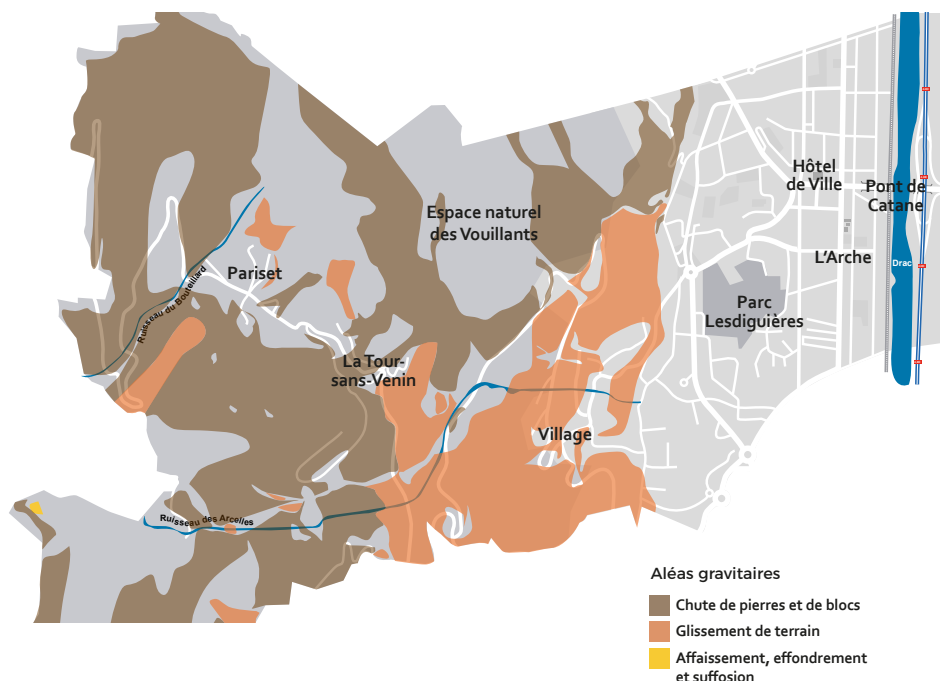


MOYENS D'ALERTE

Les habitants concernés seront informés par les moyens mis en œuvre par la commune et les services de secours.

Les risques près de chez vous ?
www.georisques.gouv.fr





Les bons réflexes

Avant



> Consultez les cartes de zonage du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) et l'annexe PPRn (Plan de prévention des risques naturels) : pluicarte.grenoblealpesmetropole.fr



> Prenez en compte ces risques lors de l'élaboration de vos projets de construction

Pendant



> Restez à l'écoute de radio Ici Isère (ex France Bleu Isère)



> Ne prenez pas l'ascenseur



> Évacuez les bâtiments et la zone dangereuse



> Ne revenez pas sur vos pas



> Fuyez latéralement (pas dans le sens de la coulée)

Après



> Évaluez les dommages



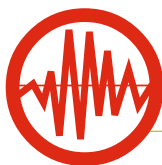
> N'entrez pas dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités



> Rapprochez-vous de la Mairie pour déclarer un état de catastrophe naturelle



> N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge



SÉISME

En France, le territoire est divisé en cinq zones de sismicité. Seyssinet-Pariset est classé en zone 4 (sismicité moyenne).

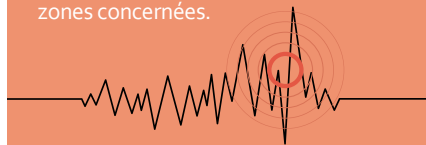
Le risque sismique est le plus meurtrier des risques naturels, en raison des effondrements et des phénomènes qu'il peut provoquer, entraînant également d'importants dégâts matériels.

Le séisme de Sainte-Marie-d'Alloix, en mai 2025, de magnitude 3,6 sur 9 (échelle de Richter), a été ressenti jusqu'à Seyssinet-Pariset.



À savoir !

En France, les stations sismologiques enregistrent en continu les mouvements du sol et transmettent quasi en temps réel leurs données à Epos-France, où elles sont analysées afin de déclencher l'alerte dans les zones concernées.



Les bons réflexes

Avant



> Repérez les points de coupure de gaz, eau et électricité



> Fixez les meubles lourds au mur

Pendant

À l'intérieur



> Abrisiez-vous sous un meuble solide ou allez vers une structure porteuse



> Éloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre



> Protégez-vous la tête avec les bras

À l'extérieur



> Éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres..., qui pourraient s'effondrer



> Si vous êtes en voiture, restez-y et gardez-vous à distance des bâtiments



> N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge

Après



> Méfiez-vous des répliques



> N'allumez pas le gaz et coupez l'électricité



> Restez à l'écoute des consignes, par radio Ici Isère (ex France Bleu Isère)



> Ne touchez pas aux fils électriques tombés par terre



> Évacuez les bâtiments et n'y retournez pas



> Ne prenez pas l'ascenseur



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



À Seyssinet-Pariset, le transport de matières dangereuses (hydrocarbures, fuel, produits chimiques à destination des industries) s'effectue principalement par voie routière et par canalisation. Ces transports présentent des risques d'explosion, d'incendie, d'émission de substances toxiques, ainsi que de pollution de l'air, de l'eau et des sols.

Transport par canalisation

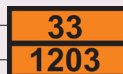
Quatre canalisations souterraines traversent la commune, notamment le long des avenues des Frères Desaire et Victor Hugo et le long de la digue du Drac.

Elles transportent des matières à risques et sont classées comme servitudes d'utilité publique : une canalisation d'hydrocarbures liquides, une conduite d'éthylène reliant Feyzin à Pont-de-Claix et Jarrie, une conduite de saumure reliant Hauterives à Pont-de-Claix et une conduite de propylène aujourd'hui inutilisée.

Transport routier

Le transport routier de matières dangereuses est assuré par des camions identifiés par une signalétique spécifique. En cas d'accident, un Plan de secours spécialisé (PSS) est mis en place par les services de l'État.

Code danger —
Code matière —



Type de danger

Transport d'électricité haute-tension

La commune est également traversée par un réseau de transport d'électricité haute tension, aérien et souterrain, dont les risques peuvent être assimilés à ceux liés au transport de matières dangereuses.

Les bons réflexes

Pendant



> Rentrez dans le bâtiment le plus proche



> Fermez les portes et les fenêtres
Bouchez les ouvertures et les aérations



> Restez à l'écoute des consignes,
par radio Ici Isère (ex France Bleu Isère)



> N'allez pas chercher vos enfants à l'école,
ils sont pris en charge



> Ne téléphonez qu'en cas d'urgence

Si vous êtes témoin d'un accident



> Relevez les numéros indiqués
sur la plaque orange et alertez
les pompiers (18)



> Éloignez-vous rapidement de l'accident



> Ne fumez pas
Évitez flamme ou étincelle

Après



> Si vous avez des symptômes, contactez
votre médecin traitant ou le Samu



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES

Un accident industriel pourrait engendrer des conséquences immédiates sur les populations, les biens ou encore l'environnement.

La commune de Seyssinet-Pariset est concernée par le risque que présentent les plateformes chimiques de Pont-de-Claix et Jarrie.



MOYENS D'ALERTE

La population est alertée par la sirène du Système d'Alerte et d'Information des populations (SAIP) située sur le réservoir, ou par les sirènes du site concerné.

Un test est programmé le premier mercredi de chaque mois à midi.



À savoir !

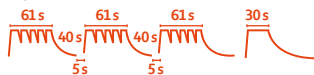
- > Un périmètre de sécurité a été défini pour les établissements de la plateforme chimique du Sud Grenoblois classés SEVESO.
- > Le sud de la commune (jusqu'au Pont de Catane/ Avenue de l'Europe) est concerné.
- > Chaque mois, les sirènes sont testées uniquement sur un cycle.

→ Le son est disponible via ce QR code :



Signal national d'alerte

Signal de fin



Les bons réflexes

Avant



- > Écoutez le signal d'alerte afin de savoir l'identifier

Pendant



- > Rentrez dans le bâtiment le plus proche



- > Fermez les portes et les fenêtres
Bouchez les ouvertures et les aérations



- > Restez à l'écoute des consignes, par radio Ici Isère (ex France Bleu Isère)



- > N'allumez pas le gaz et coupez l'électricité

Si vous êtes témoin d'un accident



- > Ne fumez pas
Évitez flamme ou étincelle



- > N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge



- > Ne téléphonez qu'en cas d'urgence

Après



- > Si vous avez des symptômes, contactez votre médecin traitant ou le Samu



RISQUE SANITAIRE

Nature du risque et conséquences

Une épidémie est la propagation rapide d'une maladie infectieuse dans une population. Quand elle s'étend à plusieurs continents, elle devient une pandémie. Ces phénomènes peuvent provoquer de graves conséquences sanitaires, économiques et sociales : nombreux malades, saturation des hôpitaux, désorganisation des services publics et ralentissement de l'économie.

Les mesures de prévention et de gestion

La lutte contre les épidémies repose sur :

- > les mesures barrières (lavage des mains, masque, distanciation, vaccination),
- > la surveillance sanitaire des points d'entrée (notamment les gares),
- > des plans d'urgence qui organisent la protection de la population et la continuité des activités.

Les autorités locales, comme Seyssinet-Pariset, disposent de plans de continuité d'activité pour maintenir les services essentiels (santé, collecte des déchets, aide sociale, écoles...).

Pendant la crise du Covid-19, la ville a assuré ces missions et a participé à la campagne de vaccination.

Les bons gestes individuels

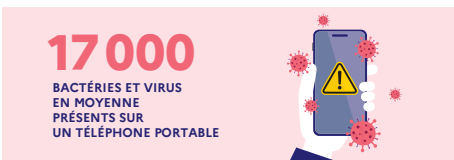
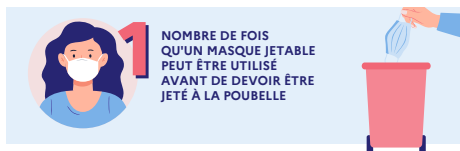
> Avant une épidémie :

- se laver les mains,
- utiliser des mouchoirs jetables,
- se couvrir en toussant,
- éviter les contacts avec les malades,
- se faire vacciner.

> Pendant une épidémie :

- respecter les gestes d'hygiène,
- limiter les sorties,
- porter un masque,
- contacter son médecin en cas de symptômes, et participer à la vaccination.

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE L'ACCÈS
AUX SOINS
Liberté
Égalité
Fraternité





MENACE TERRORISTE

La menace terroriste est présente sur tout le territoire national et se maintient depuis 2015 durablement à un niveau élevé.

Le plan Vigipirate prévoit des mesures pour assurer la sécurité dans les transports et autres lieux communs, mais aussi les établissements scolaires et universitaires.



À savoir !

> Pour plus d'informations :

www.gouvernement.fr/risques/reagir-en-cas-dattaque-terroriste

Au niveau national, le plan Vigipirate se décline en 3 niveaux :

- > Vigilance : mesures minimales de sécurité.
- > Sécurité renforcée - risque attentat : niveau élevé de menace terroriste.
- > Urgence attentat : menace imminente d'acte terroriste.

Le plan Vigipirate a pour objectif de :

- > Développer et maintenir une culture de vigilance.
- > Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens face à la menace terroriste.
- > Permettre une action rapide et coordonnée en cas d'évènement.

Les bons réflexes

Avant



- > Si vous êtes témoin d'un comportement suspect, contactez les forces de l'ordre (17 ou 112)



- > Lorsque vous entrez dans un lieu, prenez le temps d'observer votre environnement : repérez les sorties, les issues de secours et les consignes de sécurité

Pendant



- > Identifiez, si possible, rapidement la nature et le lieu de l'attaque (quoi ? qui ? où ?)



- > S'échapper, se cacher, alerter :
 - Si possible, s'échapper de la zone et alerter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Sinon, s'enfermer, se barricader, ou se cacher en respectant un silence absolu
 - Envoyer un SMS aux forces de l'ordre
 - Attendre l'intervention des forces de l'ordre



- > Quand cela est possible, dispenser les gestes de premier secours



- > Sur demande des forces de l'ordre, évacuez la zone avec les mains ouvertes et apparentes



- > Signalez les blessés et leur localisation



GAZ NATUREL RADON

Le radon est un gaz naturel radioactif, incolore et inodore, issu du sous-sol.

Présent partout à l'état naturel, il est rapidement dilué à l'air libre, mais peut s'accumuler dans les espaces clos (habitations, caves ou locaux peu ventilés), notamment par les fissures du sol ou les passages de canalisations.

Inhalé sur de longues périodes à des concentrations élevées, le radon peut augmenter le risque de cancer du poumon, en raison des particules radioactives qu'il émet. Ce risque dépend essentiellement de la concentration dans l'air et de la durée d'exposition.

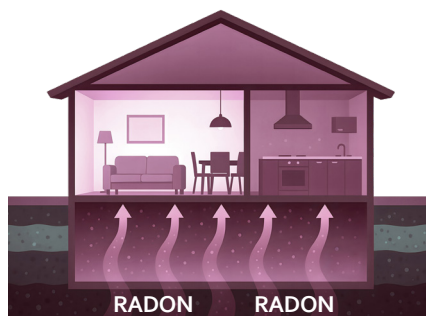
Les autorités sanitaires ont fixé un seuil de référence de 300 becquerels par mètre cube (300 Bq/m³) dans les bâtiments.

La commune de Seyssinet-Pariset est située en zone « radon faible », mais où des particularités géologiques locales peuvent favoriser le transfert du radon vers les bâtiments. Cette situation appelle surtout à la vigilance et aux bonnes pratiques de ventilation.

Des mesures effectuées en 2025 dans les écoles de la commune indiquent des niveaux largement inférieurs au seuil fixé par la réglementation en vigueur.

+ À savoir !

- > **Le radon est la deuxième cause de cancer du poumon**, après le tabac.
- > Des informations fiables sont disponibles sur les **sites de l'ARS, de l'IRSN et de Santé publique France**.
- > Pour consulter la carte de France du potentiel radon : **www.asnr.fr**



Les bons réflexes

Empêchez le radon d'entrer dans le bâtiment ou l'évacuer :



- > Assurez-vous de l'étanchéité à l'air mais aussi à l'eau entre le bâtiment et le sous-sol et les murs



- > Améliorer la ventilation de votre logement afin d'assurer un balayage d'air efficace et diluer la présence du radon



- > Veillez à obturer les passages autour des gaines et au niveau des fissures du plancher et du mur



- > Aérez 10 minutes par jour, été comme hiver. C'est l'une des mesures les plus efficaces pour réduire la concentration de radon



POUR EN SAVOIR +

CONTACTS UTILES

POMPIERS

18 ou 112

POLICE PLURICOMMUNALE

04 76 70 53 51

APPEL D'URGENCE POUR SOURDS ET MALENTENDANTS

114

GENDARMERIE

17 ou 112

SAMU

15 ou 112

MAIRIE

04 76 70 53 53

MÉTÉO FRANCE ISÈRE

08 92 68 02 38

ICI ISÈRE (EX FRANCE BLEUE)

102.8 FM

FRANCE INFO

105.1 FM

FRANCE INTER

99.4 FM

OÙ TROUVER DES INFORMATIONS EN CAS D'ÉVÈNEMENT

>  seyssinet-pariset.fr

>  Ville de Seyssinet-Pariset

>  [seyssinet_pariset](https://www.instagram.com/seyssinet_pariset)

>  météofrance.com

>  grenoblealpesmetropole.fr

>  Métropole de Grenoble

>  isere.gouv.fr

>  Prefet38

>  vigicrues.gouv.fr



L'alerte à la population SAIP





EN CAS DE CRISE : LES LIEUX ESSENTIELS À C



CONNAÎTRE

ONTAINE



Désert de l'Écureuil



Lieux de mise à l'abri et d'accueil de la population :

- ① Centre de loisirs J. Moulin
- ② Gymnase L. Carrel
- ③ Centre social L'Arche
- ④ Bibliothèque
- ⑤ Maison Sport Animation
- ⑥ Gymnase G. Nominé
- ⑦ L'Ilyade et le CRC
- ⑧ Gymnase J. Guétat
- ⑨ Tennis couverts
- ⑩ Salle Vauban
- Écoles maternelles, primaires, collège, lycée et restaurants scolaires
- Poste de commandement communal (PCC)

Bon à savoir

- Défibrillateurs

LES BONS RÉFLEXES



LES BONS RÉFLEXES GÉNÉRAUX



> Écoutez et respectez les consignes de sécurité données par les autorités ou les services de secours



> Écoutez la radio Ici Isère (ex France Bleu Isère) pour vous tenir informé.e de manière continue



> N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge



> N'appellez qu'en cas d'urgence



> N'entrez pas dans un bâtiment endommagé ou non contrôlé



> Ne prenez pas l'ascenseur



> Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours

L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (CATNAT)

C'EST QUOI ?

- > Une catastrophe naturelle est un événement (inondation, sécheresse, tremblement de terre, avalanche...) qui, par l'ampleur et le coût des dégâts causés par les seules forces de la nature, revêt un caractère catastrophique.
- > Un événement qui nécessite une prise en charge particulière de la part des assurances.

1 APRÈS LE SINISTRE

- > Déclarer les dégâts à votre assurance dans les 5 jours
- > Se signaler par écrit en mairie (site internet ou courrier)

2 SI L'ÉTAT CATNAT EST RECONNU PAR L'ÉTAT

- > Un arrêté est publié au journal officiel

3 L'INDEMNISATION

- > Vous avez alors 30 jours pour contacter votre assurance et prendre connaissance des modalités d'indemnisation

À retenir

> Disposer d'un contrat d'assurance couvrant les CATNAT

> Sans diffusion officielle de l'État :
Pas d'indemnisation CatNat

> Effectuer ses démarches dans les délais :
5 jours puis 30 jours

Plus d'informations sur : service-public.gouv

**Ce document a été rédigé par les services
de la Ville de Seyssinet-Pariset**

avec l'aide financière
de l'Etat - Fonds de prévention des risques naturels majeurs
(FPRNM)

et le soutien technique de :
la DDT (Direction départementale des territoires de l'Isère),
l'IRMa (Insitut des risques majeurs)
la Mission Risques de Grenoble Alpes Métropole,
le SDIS 38 (Service départemental d'incendie et de secours),
et l'ONF (Office National des Forêts).

Conception : Service Communication - Ville de Seyssinet-Pariset
Impression : Imprimerie Notre-Dame
Distribution : boîtes aux lettres et lieux publics.

www.seyssinet-pariset.fr



Hôtel de Ville de Seyssinet-Pariset

Place André Balme
38170 Seyssinet-Pariset
04 76 70 53 53
relations-publiques@seyssinet-pariset.fr